SGO

STÄNDIGE SCHWEIZERISCHE SCHIEDSGERICHTSORGANISATION
ORGANISATION SUISSE PERMANENTE D'ARBITRAGE
ORGANIZZAZIONE SVIZZERA PERMANENTE D'ARBITRATO
SWISS PERMANENT ORGANISATION OF ARBITRATION

NÜSCHELERSTRASSE 49 · POSTFACH 1415 · 8021 ZÜRICH · sgo-at-eclipso.ch · WWW.KMU-SCHIEDSGERICHT-SGO.CH

Le Concours Francophone d'Arbitrage Simulé, un rêve devenu réalité !

1. De l'idée à sa réalisation

Notre institution d'arbitrage tient à cœur la découverte et la promotion des jeunes talents. Le monde a besoin de jeunes arbitres exceptionnels. De plus, il faut promouvoir l'arbitrage dans la langue maternelle des petites et moyennes entreprises, public cible de notre institution. Ils ne veulent pas mener une procédure en anglais et sur la base de principes de droit anglo-saxons. L'importance croissante des procédures d'arbitrage en Suisse romande et en lien avec la France montre que nous avons besoin d'arbitres capables de négocier en français et habitués à agir à l'international.

Depuis longtemps, nous songeons à organiser un concours francophone, mais c'était grâce à la collaboration avec la Cour Européenne d'Arbitrage et son ancien président, le professeur Mauro Rubino-Sammartano, que la rêve devenait réalité.

Lorsque notre membre du directoire, Thorsten Vogl, a appris que la Cour Européenne d'Arbitrage était en train d'organiser une moot court à Strasbourg, son siège, il a approché le professeur Mauro Rubino-Sammartano, alors président de la Cour, avec l'idée d'établir une coopération avec la Suisse et de créer ainsi une dimension internationale, si importante dans les procédures arbitrales.

Nous attendions avec impatience la réponse – normalement, les relations entre les institutions d'arbitrage sont souvent marquées par

le principe du « tous contre tous ». Nous étions d'autant plus heureux de rencontrer un collègue très ouvert et sympathique qui a immédiatement repris l'idée de coopération.

2. La première édition à l'Université de Strasbourg

Ensemble, nous avons réussi à organiser la première édition du Concours à l'université de Strasbourg avec un succès inattendu : des équipes de presque toutes les grandes universités françaises y participaient et c'était un vrai plaisir de voir la passion et l'excellente qualification des participants. Grâce à une bonne collaboration, nos deux institutions d'arbitrage ont mis en place un projet fascinant qu'aucun d'entre nous n'aurait pu réaliser seul.

Comme le but du concours est de réunir des étudiants de différents pays et de différents systèmes juridiques, nous étions heureux d'accueillir des participants africains – le groupe sénégalais a même atteint les demi-finales face à sa concurrence hautement qualifiée.

À cet égard, il convient de souligner que le concours ne doit pas être une affaire élitiste. La participation est gratuite – c'est aussi une caractéristique unique. C'est notre but de rendre accessible le monde fascinant de l'arbitrage aux personnes moins favorisés.

3. Les "bons esprits" de la première édition

Ce n'est pas seulement la grande résonance qui témoigne du fait que le concours est placé sous une bonne étoile – on avait la chance de trouver des collaborateurs magnifiques ! Lors de la première édition, un homme s'est toujours tenu à l'écart, toujours modeste, qui était en réalité le garant du bon fonctionnement de tout : l'avocat Dr Lionel Dreyfuss de Strasbourg, trésorier de la Cour Européenne d'Arbitrage. Il a gardé une vue d'ensemble, est intervenu là où il y

avait des problèmes et a toujours trouvé des solutions pratiques et raisonnables. On peut dire à juste titre que sans lui, la première édition aurait échoué. Nous tenons à le remercier de tout cœur pour son travail inestimable.

La contribution de l'université de Strasbourg, partenaire officiel du concours, était l'autre pilier sur lequel repose le succès de la 1ere édition. Elle a non seulement mis à disposition ses belles salles parfaitement équipées, mais organisait une clôture festive.

Les mots touchants prononcés par l'ancienne doyenne, la professeure Jeanne-Marie Tuffery-Andrieu, dans le cadre de la cérémonie de remise des prix, ont montré la passion de l'université strasbourgeoise pour le projet et nous sommes heureux que le professeur Nicolas Chifflot, le doyen actuel, se passionait également pour le concours et nous assurait le partenariat de son université pour le futur.



Finale : Thorsten Vogl, Ruggero Rubino-Sammartano, Prof. Dr. Philippe Schultz, Prof. Dr. Peter Jung, Prof. Dr. Jeanne-Marie Tuffery-Andrieu



Les vainqueurs de la 1ere édition : l'équipe de l'université de Rennes

4. Nos arbitres de la première édition

Que serait un tribunal arbitral sans des arbitres hautement qualifiés ? Pour les procédures en ligne dans le cadre des quarts de finale, Marie-Laure Cartier, Alexandre Meyniel, Olivier Cuperlier, Ludivine Simon, Marina Matousekova, Priscille Pedone et Florian Renaux ont mis leur force de travail au service du concours. Les pro-

fesseurs Peter Jung (Université de Bâle), Philippe Schultz, (Université de Haute Alsace) ainsi que Maître de Conférences Dr Mathieu Moreau-Cucci (Université de Strasbourg) présidaient les séances des demi-finales sur place a Strasbourg. Les arbitres de la finale ont étaient Thorsten Vogl, membre du comité des directeurs de notre institution arbitrale, François Ruhlmann et Ruggero Rubino-Sammartano, vice-président et président de la Cour Européenne d'Arbitrage.

5. La deuxième édition – un succès énorme grâce à l'Université de Fribourg (Suisse) et l'Institute for International Business Law

La deuxième édition du concours le place entre les moot courts les plus importants : 60 équipes provenant de 18 états, réunissant 221 étudiants de 44 universités ! Et cela largement grâce à l'enthousiasme de l'équipe de l'Université de Fribourg/Suisse et de l'Institute for International Business Law (Fribourg/Suisse). Le professeur Pascal Pichonnaz, ainsi que Michelle Reed et Danielle Lima ont fait du concours le moot court phare de l'arbitrage francophone. En collaboration avec la Cour Européenne d'Arbitrage et notre institution d'arbitrage, un règlement détaillé a été élaboré, le matériel a été conçu de manière professionnelle, un site internet a été mis en place, bref tout a été fait pour augmenter le succès de la première édition ! Le professeur Pascal Pichonnaz a élaboré un cas très passionnant qui demandera pas mal de travail aux participants.

6. Nos sponsors

Nous sommes très heureux que notre institution d'arbitrage ait pu trouver deux sponsors importants : les éditions Helbing & Lichten-

hahn et la Dike Verlag AG. Ils ne soutiennent pas seulement financièrement le concours, mais ont également fait de la publicité via leurs réseaux, ce qui a considérablement augmenté la visibilité.

Et c'était notre institution arbitrale qui gagnait un autre soutien important : l'African Institute of Alternative Dispute Resolution. Le Dr Nestor Kouami, membre du conseil d'administration (et le coach de l'équipe sénégalaise lors de la première édition) s'engage avec beaucoup d'énergie pour le projet. Nous devons d'ailleurs le contact avec lui au professeur Peter Jung de l'université de Bâle, qui, expériencé d'organiser des moot courts, nous donnait des conseils indispensables dans le cadre de l'organisation de la première édition. Nous sommes très heureux que l'université de Bâle est un partenaire actif du concours.

Le comité directeur de l'Organisation Suisse Permanente d'Arbitrage

Thorsten Vogl Dr. Margrit Weber-Scherrer Prof. Dr. Dr. Hans Giger Prof. Edit Seidl

